

RÈGLEMENT DU CONCOURS – réservé aux abonnés du MMORPG DOFUS

« Miss & Mister Monde des Douze »

DU 15 DECEMBRE 2017 AU 4 JANVIER 2018

1. PRÉSENTATION

La Société ANKAMA GAMES sise 75 Boulevard d'Armentières, 59100 Roubaix - France (ci-après « l'**Organisateur** ») immatriculée au RCS de Lille métropole sous le numéro 492 360 730 organise du 15 décembre 2017 au 4 janvier 2018 – 17h00 (heure de Paris - France) un concours gratuit avec obligation d'achat intitulé « Miss & Mister Monde des Douze » (ci-après le « **Concours** ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Le Concours et sa promotion ne sont pas gérés ou sponsorisés par Twitter ni par Facebook. Dans ce cadre, l'Organisateur décharge Twitter ainsi que Facebook de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec le Concours.

2. ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

La participation au Concours implique et emporte l'acceptation sans aucune réserve du Participant du présent règlement, et du principe du Concours, des conditions générales d'utilisation du site et du forum du MMORPG DOFUS (<https://www.dofus.com/fr/cgu>), des conditions générales de vente du site du MMORPG DOFUS (<https://www.dofus.com/fr/cgv>), ainsi que des conditions générales d'utilisation de Twitter, des conditions générales d'utilisation de Facebook et des règles de déontologie en vigueur sur Internet. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, des conditions et règles susvisées sera privé de la possibilité de participer au Concours, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

3. CAPACITE ET ENTENDUE TERRITORIALE

LE CONCOURS N'EST OUVERT QU'AUX SEULES PERSONNES PHYSIQUES DISPOSANT D'UN COMPTE ANKAMA ABONNE AU MMORPG DOFUS(les « **Participants** »).

Les mineurs sont admis à participer à ce Concours, à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale (le(s) « **Représentant(s) Légal(aux)** ») l'autorisation expresse de le faire. Le fait pour eux de participer implique qu'ils aient obtenu cette autorisation.

Sont exclues du Concours les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel de l'Organisateur, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Concours ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs.

L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

4. PRINCIPE DU CONCOURS

À l'occasion des élections de Miss France, l'Organisateur vous propose un grand concours Miss & Mister Monde des Douze ! Faites une beauté à vos personnages, soignez leur environnement, et tenter de remporter les différentes phases du Concours ! 792 (sept cent quatre-vingt-douze) maximum gagnants intermédiaires, et 2 (deux) gagnants finaux ! Soyez créatifs, et tentez de remporter les lots mis en jeu !

Le Concours consiste en l'élection du personnage mâle et du personnage femelle ayant la plus belle apparence (le plus beau « skin »).

5. MODALITES DE PARTICIPATION

La participation ne peut se faire que par Internet et sur les serveurs de jeu du MMORPG DOFUS suivants :

- Classiques (Ush (français), Agride (français), Julith (français), Mériana (français), Pandore (français), Nidas (français), Brumen (français), Merkator (français), Echo (international), Atcham (espagnol), Cocabulia (portugais), Rubilax (espagnol), Furye (français)), Héroïque ou Epique d'une part ;
- Monocomptes (Fraktale, Ilyzaelle, Nevard, Lacrima, Ganymède, Razad, Dramak) d'autre part.

Ainsi, pour participer au Concours, les Participants doivent se connecter au forum du MMORPG DOFUS (<https://www.dofus.com/fr/forum>) avec leur compte Ankama abonné au MMORPG DOFUS.

Il convient ensuite de suivre les trois étapes suivantes :

PHASE N°1 : ouvert à tous les Participants du 15 décembre 2017 à 17h00 au 20 décembre 2017 à 09h00 (heures de Paris – France).

Le Participant devra poster sur le Forum, dans la section dédiée au Concours et sur le sujet de son serveur, une capture d'écran en jeu non retouchée via le système de capture d'écran intégré au MMORPG DOFUS de son personnage mâle ou femelle, amélioré ou non, dans l'une des nouvelles zones sorties ou retravaillées en 2017.

PHASE N°2 : ouverte aux gagnants de la première phase, du 22 décembre 2017 à 17h00 au 27 décembre 2017 à 09h00 (heures de Paris – France).

Chaque gagnant de la première étape devra poster sur le Forum, dans le sujet attaché au lancement du Concours, une capture d'écran en jeu non retouchée via le système de capture d'écran intégré au MMORPG DOFUS de son personnage mâle ou femelle, amélioré ou non, dans son Havre-Sac.

PHASE N°3 : ouverte aux gagnants de la deuxième phase, du 29 décembre 2017 à 17h00 au 3 janvier 2018 à 09h00 (heures de Paris – France).

Chaque gagnant de la deuxième étape devra poster sur le Forum, dans le sujet attaché au lancement du Concours, une capture d'écran en jeu non retouchée via le système de capture d'écran intégré au MMORPG DOFUS de son personnage mâle ou femelle, amélioré ou non, accompagnée d'un texte de présentation dudit personnage de 300 (trois cents) mots maximum, devant être rédigé en français, anglais, italien, portugais, espagnol ou allemand.

Chacune des captures d'écran ci-dessus, accompagnée du texte de présentation dans le cas de la phase n°3, sera désignée la « **Contribution** ».

A noter qu'une Contribution pourra être modifiée librement par le Participant jusqu'à la date de clôture de la phase correspondante.

UNE SEULE PARTICIPATION PAR COMPTE ANKAMA TOUT SERVEURS CONFONDUS EST POSSIBLE ET AUTORISÉE, c'est-à-dire qu'un Participant ne peut pas utiliser un même compte Ankama pour envoyer plusieurs Contributions sur un même serveur, ni utiliser un compte Ankama pour envoyer une ou plusieurs Contribution sur plusieurs serveurs.

Aucun autre mode de participation ne sera accepté mis à part celui visé dans le présent règlement.

Le Participant doit poster sa Contribution définitive **au plus tard** :

- **le 20 décembre 2017 à 09h00** (heure de Paris - France) pour la première phase,
- **le 27 décembre 2017 à 09h00** (heure de Paris - France) pour la deuxième phase,
- **le 3 janvier 2018 à 09h00** (heure de Paris - France) pour la troisième phase.

Tout post d'une Contribution postérieur à ces date et heure ne sera pas pris en compte, étant précisé que toute modification de la Contribution après ces dates et heures butoirs ne sera pas prise en compte et l'Organisateur ne retiendra que la version de la Contribution telle qu'elle a été postée avant les date et heure susmentionnées.

Du 3 janvier 2018 – 17h00 au 4 janvier 2018 – 17h00 (heures de Paris - France), le public pourra voter pour le personnage femelle et le personnage mâle qu'il trouvera le plus beau, parmi toutes les Contributions postées dans le cadre de la phase n°3, pour les serveurs Classiques, Héroïque et Epique d'une part et pour les serveurs Monocomptes d'autre part. Pour voter sur le Forum, il faut disposer d'un compte Ankama. Un vote pour la Contribution mâle préférée et un vote pour la Contribution femelle préférée pour les serveurs Classiques, Héroïque et Epique d'une part et pour les serveurs Monocomptes d'autre part) par compte Ankama est possible est autorisé.

Toute Contribution d'une qualité insuffisante et/ou ne respectant pas les critères ci-dessus sera disqualifiée. De même que toute Contribution jugée hors sujet, hors de propos, inappropriée, incompréhensible, vulgaire, indécente, obscène, haineuse, violente, diffamatoire ou à caractère pornographique, raciste ou homophobe ou de manière générale contraire aux lois et aux bonnes mœurs sera immédiatement disqualifiée. La Contribution doit présenter un contenu conforme à la loi et être accessible à tous publics.

De manière générale, la Contribution envoyée à l'Organisateur devra être originale et ne devra pas contenir de marques de fabrique, logos, photographies, illustrations, extraits littéraires, musique,

reproduction de tout ou partie d'une œuvre déjà existante ni aucun autre type de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, hors du cadre fixé par le présent règlement.

Ainsi, chaque Participant s'interdit formellement d'envoyer dans le cadre du Concours un élément empruntant ou utilisant tout élément protégé par des droits de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à des tiers dont il n'aurait pas obtenu l'autorisation préalable et certaine.

Aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers, ne doit figurer dans les éléments envoyés dans le cadre d'une participation.

Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne ou de communiquer de fausses informations ou encore de s'inscrire sous plusieurs identités entraînera l'annulation de la participation.

Toute participation incomplète, reçue hors délai, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des Participants, pouvant limiter cette vérification aux gagnants du Concours. Tout Participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun gain. L'Organisateur se réserve le droit de réattribuer le lot qui lui aurait été indûment attribué.

6. DOTATIONS

6.1 Description des lots

Les lots* à gagner dans le cadre du Concours sont les suivants :

POUR LES SERVEURS CLASSIQUE, HEROÏQUE ET EPIQUE :

- **PHASE N°1** : un service permettant le changement de sexe et d'apparence d'un personnage dans le MMORPG DOFUS d'une valeur unitaire indicative de 8 € + un service permettant le changement de couleur d'un personnage dans le MMORPG DOFUS d'une valeur unitaire indicative de 1,50 € + une panoplie Kouin-Kouin jaune ou noire (couleur attribuée aléatoirement) dans le MMORPG DOFUS d'une valeur unitaire indicative de 1 € (le « **Lot 1** »).
Valeur indicative totale du Lot 1 : 10,50 € (dix euros et cinquante centimes.)
Nombre total de gagnants : 540 (cinq cent quarante) maximum répartis comme suit : 468 (quatre cent soixante-huit) pour les Serveurs Classiques, 36 (trente-six) pour le Serveur Héroïque et 36 (trente-six) pour le Serveur Epique.
- **PHASE N°2**: un Orbe reconstituant illimité pendant 30 jours calendaires dans le MMORPG DOFUS d'une valeur unitaire indicative de 10 € + une Dragodinde à Plume dans le MMORPG DOFUS d'une valeur unitaire indicative de 10 € + un Bouclier Extravagant dans le MMORPG DOFUS d'une valeur unitaire indicative de 2 € + le titre exclusif en jeu dans le MMORPG DOFUS de « Classe incarnée 648 » d'une valeur unitaire indicative de 1 € (le « **Lot 2** »).
Valeur indicative totale du Lot 2 : 23 € (vingt-trois euros).
Nombre total de gagnants : 36 (trente-six) maximum Serveurs Classiques, Héroïque et Epique confondus.
- **Lots de la PHASE N°3** : une illustration Gamakna du personnage en jeu d'une valeur unitaire indicative de 250 € + une panoplie de Julith dans le MMORPG DOFUS d'une valeur unitaire indicative de 35 € + un Chercheur d'Ogrines dans le MMORPG DOFUS d'une valeur unitaire indicative de 5 € + le titre exclusif en jeu dans le MMORPG DOFUS de Miss Monde des Douze 648 ou Mister Monde des Douze 648 d'une valeur unitaire indicative de 1 € (le « **Lot 3** »).
Valeur indicative Totale du Lot 3 : 291 € (deux cent quatre-vingt-onze euros).
Nombre de gagnants : 2 (deux) Serveurs Classiques, Héroïque et Epique confondus.

POUR LES SERVEURS MONOCOMPTE :

- **PHASE N°1** : un service permettant le changement de sexe et d'apparence d'un personnage dans le MMORPG DOFUS d'une valeur unitaire indicative de 8 € + un service permettant le changement de couleur d'un personnage dans le MMORPG DOFUS d'une valeur unitaire indicative de 1,50 € (le « **Lot A** »).
Valeur indicative totale du Lot A : 9,50 € (neuf euros et cinquante centimes).
Nombre de gagnants : 252 (deux cent cinquante-deux) maximum.
- **PHASE N°2** : un service permettant le changement de classe d'un personnage dans le MMORPG DOFUS d'une valeur unitaire indicative de 10 € (le « **Lot B** »).
Valeur indicative totale du Lot B : 10 € (dix euros).
Nombre de gagnants : 36 (trente-six) maximum.

- **PHASE N°3** : un abonnement de 3 mois au MMORPG DOFUS (le « **Lot C** »).
Valeur indicative totale du Lot C : 14,50 € (quatorze euros cinquante centimes).
Nombre de gagnants : 2 (deux).

*** Les lots à gagner sont attachés à la personne même des gagnants et ne pourront par conséquent pas être vendus, échangés, prêtés, cédés ou transférés ni bénéficier à un quelconque tiers, descendant, descendant, ayant-droit ou autre personne, et ce pour quelques raisons que ce soit, sauf mentions contraires de l'Organisateur.**

L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, annuler ou supprimer tout lot (en tout ou partie) s'il soupçonne la réalisation ou une tentative de réalisation d'une action telle que visée ci-dessus, et ce pendant toute la durée de vie du lot.

Le lot ne comprend que ce qui est spécifiquement décrit et aucune allocation n'est accordée.
Aucune compensation ne pourra être réclamée par les gagnants le jour où le MMORPG DOFUS cesse d'être édité et/ou distribué dans sa forme actuelle ou sous toute autre forme ou qu'il fait l'objet de modifications ne permettant plus au(x) gagnants de jouir des lots qu'ils auront pu gagner dans le cadre du Concours. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être recherchée.

6.2 Modalités d'attribution des lots/désignation des gagnants

Après la fin de chaque phase du Concours, un jury composé de membres du personnel de l'Organisateur (Raven et Nazkan) et de community managers internationaux, ainsi que de membres skinistes (Edroc, Bryn et Trezor) (le « **Jury** ») sélectionnera pour chaque phase les meilleures Contributions sur les serveurs Classiques, Héroïque et Epique d'une part et sur les serveurs Monocomptes d'autre part, en se basant sur des critères tels que l'originalité et la beauté du skin du personnage, l'harmonie dégagée avec le décor, ainsi que, pour la troisième phase, le style, la qualité et l'originalité du texte, pour désigner les gagnants comme détaillé ci-dessous.

Pour la troisième phase, les résultats obtenus via le vote du public compteront pour moitié dans le classement des Contributions.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs Contributions, le Jury les départagera et déterminera le classement de chacun de ces Participants.

POUR LES SERVEURS CLASSIQUE, HEROÏQUE ET EPIQUE :

- Pour la PHASE N°1 : 540 (cinq cent quarante) Contributions maximum au total (468 (quatre cent soixante-huit) pour les Serveurs Classiques, 36 (trente-six) pour le Serveur Héroïque et 36 (trente-six) pour le Serveur Epique) seront sélectionnées par le Jury, à savoir un personnage mâle et un personnage femelle par classe et par serveur.
- Pour la PHASE N°2 : 36 (trente-six) Contributions maximum seront sélectionnées par le Jury, à savoir un personnage mâle et un personnage femelle de chaque classe.
- Pour la PHASE N°3 : 2 (deux) Contributions seront sélectionnées par le Jury et par le public, à savoir un personnage mâle et un personnage femelle.

POUR LES SERVEURS MONOCOMPTE :

- Pour la PHASE N°1 : 252 (deux cent cinquante-deux) Contributions maximum seront sélectionnées par le Jury, à savoir un personnage mâle et un personnage femelle par classe et par serveur.
- Pour la PHASE N°2 : 36 (trente-six) Contributions maximum seront sélectionnées par le Jury, à savoir un personnage mâle et un personnage femelle par classe.
- Pour la PHASE N°3 : 2 (deux) Contributions seront sélectionnées par le Jury et par le public, à savoir un personnage mâle et un personnage femelle.

Ainsi, les lots seront attribués comme suit :

SERVEURS CLASSIQUE, HEROÏQUE ET EPIQUE :

- Chacun des 468 (quatre cent soixante-huit) gagnant sur les Serveurs Classiques, 36 (trente-six) gagnants sur le Serveur Héroïque et 36 (trente-six) gagnants sur le Serveur Epique de la PHASE N°1 gagnera un Lot 1 ;
- Chacun des 36 (trente-six) gagnants de la PHASE N°2 se verra attribuer un Lot 2 ;
- Les 2 (deux) gagnants de la PHASE N°3 auront chacun un Lot 3.

SERVEURS MONOCOMPTE :

- Chacun des 252 (deux cent cinquante-deux) gagnants de la PHASE N°1 gagnera un Lot A ;
- Chacun des 36 (trente-six) gagnants de la PHASE N°2 se verra attribuer un Lot B ;

- Les 2 (deux) gagnants de la PHASE N°3 auront chacun un Lot C.

La liste des gagnants sera communiquée via une news publiée sur le site DOFUS (<https://www.dofus.com>) et/ou le site du forum DOFUS (<https://www.dofus.com/fr/forum>) à partir des dates suivantes :

- le 21 décembre 2017 pour la PHASE N°1,
- le 28 décembre 2017 pour la PHASE N°2,
- le 5 janvier 2018 pour la PHASE N°3.

Tous les lots, exceptée l'illustration Gamakna, seront crédités directement sur les comptes Ankama abonnés connectés et utilisés par les gagnants pour participer au Concours.

L'Organisateur n'est pas responsable des erreurs ou omissions des Participants s'agissant des informations complétées par le Participant lors la création de son compte Ankama, ni, le cas échéant, des dysfonctionnements informatiques.

7. RECLAMATIONS

Sous réserve de dispositions contraires prévues dans le présent règlement, les lots (en tout ou partie) ne sont ni remboursables, ni remplaçables, ni échangeables, aucune contrevalue en espèces ne sera accordée, pour quelques raisons que ce soit, même en cas de force majeure. Les lots (en tout ou partie) ne peuvent être transmis à des tiers.

Les lots (en tout ou partie) ne sont soumis à aucune garantie et les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur en ce qui concerne les lots notamment leurs qualités ou toute conséquence engendrée par la possession d'un lot (en tout ou partie).

L'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

L'Organisateur ne saura être tenu responsable en cas de perte et/ou de détérioration du (des) lot(s) ou en cas de fonctionnement défectueux.

Les lots (en tout ou partie) retournés pour toute difficulté ne seront ni réattribués ni renvoyés et resteront la propriété de l'Organisateur. Le gagnant perd alors le bénéfice de sa dotation sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée.

L'Organisateur ne pourrait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté l'opération, ses modalités et/ou les lots devaient être en partie ou en totalité reportés, modifiés ou annulés.

REMARQUE GENERALE : en cas d'indisponibilité d'un lot (en tout ou partie), la responsabilité de l'Organisateur ne pourra aucunement être engagée, et ce peu important la raison de la non disponibilité de ce lot (en tout ou partie). L'Organisateur s'engage néanmoins à remplacer tout ou partie du lot qu'il aura été dans l'impossibilité de fournir par un lot d'une valeur commerciale au moins équivalente, sauf si cette impossibilité est due à un cas de force majeure ou au fait du Participant.

8. COMMUNICATION DU REGLEMENT

Le règlement est disponible sur le site DOFUS :

http://staticns.ankama.com/comm/news/dofus/www/12_2017/reglement_missandmistermondedesdouze.pdf.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'Organisateur et publié en ligne sur le site DOFUS (<https://www.dofus.com>). Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Concours.

Une copie de ce règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée par courrier postal uniquement à l'adresse suivante :

ANKAMA GAMES
Service Jeu / Concours – Règlement
« Miss & Mister Monde des Douze »
75 Boulevard d'Armentières BP 60403
59057 Roubaix Cedex 1

Les frais d'affranchissement liés aux demandes de règlement seront remboursés sous réserve que ces demandes soient formulées sur papier libre adressé à l'Organisateur, en n'ommettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville), au plus tard 15 (quinze) jours suivant la date de fin du Concours (cachet de La Poste faisant foi). Le tout dans la limite d'une demande de même nature par foyer (même nom, même adresse postale). Ces frais sont remboursés sur la base du tarif lent moins de 20 g en vigueur au jour du présent règlement.

9. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONCOURS

Pour les Participants utilisant une connexion Internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion, la connexion Internet pour la participation à ce Concours sera remboursée sur simple demande écrite sur la base d'un montant équivalant à cinq minutes de connexion.

L'auteur de la demande devra indiquer son nom, prénom et adresse, copie de la facture de son fournisseur d'accès ainsi que le nom du Concours et devra joindre un relevé d'identité bancaire pour permettre à l'Organisateur de procéder au remboursement desdits frais. Le timbre utilisé pour envoyer la demande de remboursement sera également remboursé sous forme de timbre-poste ou par tout autre moyen, sur la base du tarif lent en vigueur, à la condition que le Participant en ait fait la demande expresse dans le courrier de la demande. Etant précisé que la demande de remboursement devra être effectuée au plus tard dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la réception par le Participant de la facture de son fournisseur d'accès, la date indiquée sur ladite facture faisant foi. Passé ce délai, aucune demande de remboursement ne sera plus prise en compte.

En l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, les Participants sont informés que tout accès au Concours s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL, fibre, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, au motif que l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans cette hypothèse contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au site Internet de l'Organisateur et de participer au Concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Une seule demande de remboursement de la participation par foyer (même nom, même adresse postale) sera prise en compte.

10. DISPOSITIONS CNIL

Les informations personnelles qui peuvent, le cas échéant, vous être demandées par l'Organisateur, à savoir adresse email, nom, prénom ou adresse postale, sont nécessaires à la prise en compte de la participation, à la détermination des gagnants, à la communication, le cas échéant, avec les Participants, à l'attribution des lots et à la vérification du respect des règles de participation mais également pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces informations sont destinées à l'Organisateur et au groupe Ankama.

Conformément aux dispositions de la loi «Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, art. L.27., chaque Participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant, sur simple demande formulée par écrit adressée à l'Organisateur à l'adresse indiquée à l'article 8, en ajoutant la mention « Informations Personnelles » au niveau de l'adresse figurant sur l'enveloppe.

11. UTILISATION DES DONNES PERSONNELLES / DROIT A L'IMAGE

Du seul fait de leur participation au Concours, les Participants autorisent l'Organisateur à utiliser leurs nom et prénom dans les diverses activités d'information du public, sans que cette utilisation puisse conférer aux Participants un droit à rémunération ou un avantage quelconque.

De manière générale, les Participants concèdent, en outre, sans aucune contrepartie financière ou autre à l'Organisateur et à toute entité du groupe Ankama le droit de publier, diffuser et reproduire leur image/photo sur Internet et de les utiliser à toutes fins promotionnelles.

12. CESSION DROITS D'AUTEUR / DROITS VOISINS & GARANTIES DU PARTICIPANT

Chacun des objets en jeu contenus dans les captures d'écran réalisées dans le cadre du Concours, en ce qu'elles représentent un personnage et un décor issu du jeu MMORPG DOFUS, restent la propriété exclusive de l'Organisateur.

En ce qui concerne les Contributions (y compris, le cas échéant, les textes rédigés lors de la troisième phase du Concours), chacun des Participants (et son Représentant Légal s'il est mineur) cède à l'Organisateur, à titre gratuit, les droits de propriété intellectuelle grevant la Contribution communiquée à l'occasion du Concours, pour la durée maximale de la propriété littéraire et artistique d'après les législations tant françaises qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures, y compris

les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée et pour le monde entier, à des fins marketings ou commerciales afférentes au Concours notamment sur le site internet DOFUS, sur les forums DOFUS, sur les différents espaces de l'Organisateur, sur les réseaux sociaux et sur les différents sites intranets et toutes publications internes de l'Organisateur lors de toutes les actions de communication interne afférentes au Concours et/ou sur tout autre site du groupe Ankama. A cet effet, les droits cédés sont les suivants :

- le droit de reproduire, modifier, numériser, dupliquer, ou enregistrer, par tout procédé technique connu ou inconnu à ce jour, tout ou partie de la Contribution, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, en tous formats, en utilisant tous rapports de cadrage, sans limitation du nombre de reproductions ;
- le droit de représenter, d'exposer, de diffuser et d'exploiter la Contribution, par tous moyens, et notamment par transmission numérique en ligne, et par tous autres moyens connus ou non encore connus ; le droit de mise à disposition par un centre « serveur » informatique ou autre, en vue de visionnage et/ou de téléchargement par tout réseau et système de transmission et/ou de télécommunication, et pour tout terminal de consultation, sans limitation du nombre de représentations ;
- le droit de faire toute adaptation de tout ou partie de la Contribution seule ou combinée à d'autres éléments, d'y adjoindre tout élément graphique, tel que signe distinctif, logo, slogan.

Les Participants autorisent notamment la reproduction de la Contribution et/ou de l'illustration de leur personnage dans le magazine Gamakna, ainsi que la reproduction du pseudonyme utilisé lors de la participation au Concours. Les Participants devront par ailleurs demander l'autorisation expresse de l'Organisateur avant toute utilisation des Contributions réalisées dans le cadre du Concours et ce même postérieurement à la fin de celui-ci.

Les Participants s'engagent également à ne pas diffuser, sous quelque forme que ce soit (notamment par l'intermédiaire d'Internet, réseaux sociaux, sites de partages en ligne, etc.) les Contributions réalisées dans le cadre du Concours avant la fin de celui-ci, sous réserve des dispositions relatives aux modalités de participation.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier la Contribution pour des raisons techniques, esthétiques et/ou pour permettre ou faciliter l'intégration dans le magazine Gamakna ou dans tout autre support.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure du Concours tout Participant qui aurait contrevenu aux dispositions du présent règlement.

Le Participant garantit l'Organisateur contre tous trouble, contestation, revendication, recours et éviction qui pourraient être intentés à son encontre, par toute personne quelle qu'elle soit, à raison de l'exploitation des Contributions prévue dans le présent règlement. En cas de difficulté de cet ordre, le Participant s'engage :

- à intervenir aux côtés de l'Organisateur, sans délais et à la première demande de celui-ci, et à lui prêter toute collaboration utile,
- à effectuer tous travaux de sorte que l'Organisateur puisse jouir des Contributions sans discontinuité,
- à prendre en charge sans délais l'ensemble des sommes quelle qu'en soit la qualification auxquelles pourrait être condamné l'Organisateur à titre provisoire ou définitif.

Le Participant (et son Représentant Légal s'il est mineur) est seul et entièrement responsable de tout envoi d'une Contribution. Le Participant s'engage à ce que sa Contribution:

- soit dénuée de tout contenu inapproprié, indécent, obscène, haineux, tortueux, pornographique, violent ou diffamatoire ;
- soit dénuée de tout contenu faisant la promotion du sectarisme, du racisme, de la haine ou de la violence envers un groupe ou une personne, la promotion de la discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge ;
- présente un contenu conforme à la loi et soit accessible à tous publics.

L'Organisateur se réserve le droit de demander des justificatifs au Participant, afin de prouver qu'il est bien à l'origine des améliorations apportées à son personnage en jeu dans le cadre du Concours et du texte rédigé lors de la troisième phase du Concours.

13. LITIGES ET RESPONSABILITES

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue si une Contribution ne parvenait pas à l'Organisateur avant la date et l'heure butoirs de participation.

L'Organisateur ne sera en aucun cas tenu responsable en cas de réclamation ou action intentée par toute personne sur quelque fondement que ce soit au titre du contenu ou des droits quelconques relatifs aux Contributions envoyées par les Participants dans le cadre du Concours.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du Concours, des forum Dofus, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques ou limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient dès lors à chaque Participant de prendre les mesures nécessaires à la protection de ses données.

L'Organisateur ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet ou de Twitter ou de Facebook empêchant l'accès et/ou la participation au Concours ou son bon déroulement et/ou au vote.

L'Organisateur ne garantit pas que ses sites et/ou le site Twitter et/ou le site de Facebook fonctionnent sans interruption ou qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques quelconques.

En cas de virus informatique, d'attaque extérieure, de fraude, de défaillance technique, l'Organisateur se réserve le droit discrétionnaire d'annuler ou de modifier les termes du Concours, sans que les Participants ne puissent rechercher sa responsabilité. Il se réserve le droit, dans cette hypothèse, de ne pas attribuer les dotations et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

En cas d'incohérence, le présent règlement prévaut sur tous documents (notamment publicitaires) relatifs au Concours.

La participation à ce Concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

L'Organisateur tranchera souverainement tout litige relatif au Concours et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes et modalités du Concours ou l'attribution des lots.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Organisateur se réserve également la possibilité de prolonger le Concours et de reporter toute date annoncée.

L'Organisateur se réserve en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. L'Organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de bloquer l'accès, de ne pas attribuer le lot au fraudeur et/ou de poursuivre en justice tout Participant qui aurait fraudé ou tenté de le faire. De façon non limitative, est considérée comme fraudeur :

- Toute personne s'étant inscrite sous une fausse identité ;
- Toute personne ayant inscrit une tierce personne ;
- Toute personne ayant participé plus d'une fois au Concours.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle nature que ce soit.

14. DROIT APPLICABLE & REGLEMENT DES DIFFERENDS

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Concours devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse visée à l'article 8 et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un (1) mois à compter de la clôture du Concours.

À l'exception des cas de fraudes des Participants, toute contestation qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement se résoudra prioritairement de manière amiable entre l'Organisateur et le Participant. A défaut d'accord amiable, tout litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent

règlement relèvera des tribunaux compétents de Lille métropole et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

15. DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE ET MARQUES

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique et les marques, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire respectif.